



**CEEAC**

**ECCAS**

**18<sup>ème</sup> session ordinaire des Parties du Partenariat des  
Forêts du Bassin du Congo  
BRUXELLES, 28 OCTOBRE 2017**

**Allocution de Madame Marie Thérèse Chantal MFOULA  
Secrétaire Général Adjoint du Département Intégration Physique,  
Economique et Monétaire (DIPEM) de la Communauté Economique  
des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)**

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Royaume de Belgique ;**

**Son Altesse Royale, la Princesse Marie ESMARALDA du Royaume de Belgique ;**

**Excellences Mesdames, et Messieurs les Ministres des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale ;**

**Excellence M le Ministre d’Etat François Xavier de DONNEA, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;**

**Excellence Monsieur l’Ambassadeur de la République du Rwanda, Représentant du Ministre rwandais des forêts, Président en exercice de la COMIFAC,**

**Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs des Etats membres de la CEEAC accrédités auprès du Royaume de Belgique ;**

**Excellences Mesdames, Messieurs, les membres du Corps Diplomatique et les Représentants des Organisations Internationales, accrédités auprès du Royaume de Belgique ;**

**Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de Chercheurs et Scientifiques, des Organisations Internationales et de la Société civile,**

**Mesdames, Messieurs, en vos titres, rangs et grades respectifs ;**

Je voudrais d’emblée vous présenter les regrets de SEM Ahmad ALLAM –MI, Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC), qui pour des raisons de calendrier, n’a pas pu personnellement prendre part à ces importantes assises.

Il m’a chargée de remercier et de saluer très respectueusement, les Hautes Autorités du Royaume de Belgique au premier rang desquelles, SEM le Premier Ministre, pour avoir accepté d’abriter la 18<sup>e</sup> Réunion des Parties du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, pour l’accueil chaleureux réservé à toutes les délégations à Bruxelles, et pour les bonnes dispositions prises en vue d’assurer le succès de ces assises.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,** votre présence à la cérémonie d’ouverture de cette réunion prouve s’il en était encore besoin l’importance accordée par le Royaume de Belgique à cette plate- forme de concertation sur le devenir de la planète et son engagement, son implication dans la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, partie du continent dont on connaît les liens historiques avec votre pays.

Je vous prie Monsieur le Premier Ministre de bien vouloir transmettre notre reconnaissance et notre gratitude, à tout le Gouvernement et peuple Belge

Mes remerciements s'adressent également à Son Excellence Monsieur François-Xavier DE DONNEA, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, pour l'invitation adressée à la CEEAC à cette importante réunion et pour les efforts personnels consentis tout au long de son processus préparatoire.

D'autre part, que tous les Partenaires Techniques et Financiers, regroupés au sein du PBFC, trouvent ici l'expression notre gratitude renouvelée pour leur soutien à la gestion durable des ressources naturelles des forêts du Bassin du Congo. Nos remerciements s'adressent particulièrement à la Coopération allemande (GIZ), à l'Union européenne pour le financement du programme ECOFAC 6 et la BAD pour l'appui au financement de la deuxième phase du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCO).

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Altesse Royale ;  
Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres ;  
Mesdames, Messieurs ;**

La 18e réunion des Parties du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo qui nous réunit ce jour à Bruxelles sur le thème « **Vers un avenir durable pour les forêts du Bassin du Congo, leurs habitants, leur flore et leur faune** » revêt une grande importance pour notre sous-région de l'Afrique Centrale.

En effet, pour la CEEAC, ce thème s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat statutaire qui est de promouvoir tous les domaines susceptibles de contribuer au développement économique de ses Etats membres, à l'intégration régionale et à l'amélioration des conditions de vie de ses populations.

Et l'un des axes prioritaires du cadre stratégique de son Plan d'action à l'horizon 2025 est l'Environnement et les ressources naturelles, parmi lesquelles l'on compte la forêt, les eaux, la flore et la faune ainsi que les ressources minières solides et liquides

Aussi, comme pour bon nombre des pays dans le monde, les économies des pays d'Afrique Centrale trouvent souvent leurs sources dans les ressources naturelles. Les forêts constituent également les piliers des économies des pays du Bassin du Congo bien qu'à un niveau encore moins proportionnel par rapport leur potentiel forestier. Elles approvisionnent non seulement l'industrie formelle de transformation du bois mais aussi le secteur informel ; et couvrent les besoins de subsistance multiforme notamment en matière d'alimentation, d'énergie et de plantes médicinales et fournissent des services éco systémiques d'importance locale, nationale et internationale.

D'une superficie totale de près de 300 millions d'hectares dont environ 170 millions d'hectares de forêts denses, les forêts du Bassin du Congo représentent 7% de toutes les forêts du monde et 22% des forêts tropicales du monde. De tous les 3 massifs forestiers tropicaux du monde, les forêts du Bassin du Congo, qui se classent en 2<sup>ème</sup> position après l'Amazonie, sont les moins exploitées avec un taux de déforestation 0,23% face à 0,44% et 0,41% respectivement pour l'Amazonie et l'Asie du Sud Est.

Outre ce faible taux de déforestation, les forêts du Bassin du Congo abritent encore des superficies aptes à la production non encore classées en forêts de production. En effet, selon l'étude récemment réalisée sous les auspices de la Banque Africaine de Développement, sur les 170 millions d'hectares de forêts denses du Bassin du Congo, 53 millions d'hectares, soit 28%, sont affectés à la forêt de production, 18 millions d'hectares classés en forêt de conservation et 100 millions d'hectares, dont environ 80 millions localisés en République Démocratique du Congo, non affectés à aucun usage, ni mis en valeur, ni en surveillance.

En même temps, depuis des années, les pays du Bassin du Congo, occupent toujours la dernière position par rapport aux pays des 2 autres massifs forestiers tropicaux tant pour la production que pour les exportations des produits de bois. Pour illustration, en 2016, la production des pays de l'Afrique Centrale était de 7,5 millions mètres cubes de grumes contre 175 millions et 40 millions mètres cubes de grumes pour l'Asie Pacifique et pour l'Amazonie. De même pour les exportations des produits de bois tropicaux, la part des pays du Bassin du Congo en 2016 a été de l'ordre de 20% pour les grumes, 11% pour les sciages, 17 % pour les placages et 1% pour les contreplaqués.

Ce faible niveau de production et d'exportation des produits de bois dans le Bassin du Congo, qui diminuent sensiblement la contribution du secteur forestier au PIB estimé à 4% en 2016, s'ajoute la production informelle qui entraîne la perte des recettes et des devises dans la sous-région. En 2016, au moment où la production formelle était évaluée à 7,5 millions de mètres cubes de grumes, celle informelle était estimée à 6,5 millions mètres cubes ; sachant que cette production du secteur informel provient surtout des zones non affectées.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Altesse Royale,  
Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Il y a lieu de souligner qu'en dépit de son potentiel en ressources naturelles sus illustré, entre autres principalement par les forêts du Bassin du Congo et les ressources minières solides et liquides, l'Afrique centrale a une économie malheureusement faiblement diversifiée. Les Etats ont décidé de changer cette situation paradoxale.

Une des solutions proposées par les organisations internationales est la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles hors pétrole et hors minerais.

Dans cette perspective, la Sous-Région s'est engagée dans des vastes projets de développement des infrastructures, et d'industrialisation reposant sur le développement

des chaînes de valeur créatrices d'emplois et de plus-value avec des pôles de développement en vue d'assurer l'amélioration des conditions de vie des populations.

Ces vastes Programmes ont un fort impact sur l'environnement. Il s'agit donc de trouver un modèle économique qui permet de concilier la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo et la volonté de développement des Etats de la Sous – région.

Pour ce faire, le Secrétariat général de la Communauté a entamé dès 2010 des réflexions ayant permis d'identifier plusieurs domaines de haute portée stratégique sur le plan (politique, diplomatique, économique, écologique financier, sécuritaires et socio culturel) pour accompagner cette nouvelle vision.

Sur le plan politique, le Secrétariat général de la Communauté a accompagné les Etats dans l'élaboration avec l'appui de l'Agence du NEPAD, la politique générale de la CEEAC en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, adoptée en 2007 à Brazzaville.

Pour opérationnaliser cette politique, le Secrétariat général de la CEEAC dans un processus participatif a mis en place le Système de l'Economie verte en Afrique centrale avec l'appui de l'Union européenne.

L'objectif de ce système est de servir de cadre de réflexion pour parvenir à terme à la définition d'un modèle de développement économique visant à concilier la protection des ressources naturelles et le développement économique auquel aspire tous nos Etats membres.

Pour le Secrétariat général de la Communauté, ce modèle économique devrait produire des outils destinés à résoudre, entre autres, de nombreux conflits entre les ressources naturelles parmi lesquels les conflits suivants : conflit aires protégées/pétrole/minerais, conflit gestion durable des tourbières/exploitation des hydrocarbures, conflit développement des infrastructures/lutte contre la déforestation

**Excellence Monsieur le Premier Ministre , Altesse Royale,**

**Mesdames, Messieurs les Ministres ;**

**Mesdames, Messieurs ;**

En plus de l'attention portée sur la nécessité d'avoir un nouveau modèle économique, le Secrétariat général de la Communauté s'est attelé à accompagner les Etats à se doter de deux outils financiers stratégiques dont le Fonds pour l'Economie verte en Afrique centrale couvrant tous les Etats membres de la CEEAC et récemment le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, instrument financier de la Commission Climat du Bassin du Congo, associant les pays d'Afrique centrale et ceux de l'Afrique de l'Est dans un esprit de renforcement de l'intégration des Communautés Economiques Régionales

Au sujet de ces deux outils financiers, le Secrétariat général de la Communauté a reçu mandat pour déclencher des consultations entre la République Démocratique du Congo et la République du Congo pour rapprocher leur point de vue de l'accélération réussie de l'opérationnalisation de ces deux fonds et la gestion durable partagée des tourbières

dans le respect de l'Accord de Paris, la Déclaration de Marrakech et les besoins en développement de nos deux Etats membres.

Les premiers résultats obtenus nous réconfortent à l'idée de poursuivre les actions à mener en tenant compte du contexte politique en RDC et des attentes des Partenaires Techniques et Financiers, notamment sur la gestion des tourbières dont l'intérêt sur la lutte contre les changements climatiques va au-delà de l'Afrique centrale.

S'agissant en outre, des dossiers de portée stratégique, la question de la criminalité faunique est une préoccupation majeure non seulement en raison de ses conséquences sur la faune mais également sur les autres ressources naturelles, comme les minerais ainsi que sur la paix et la sécurité de nos Etats membres. Le massacre des éléphants au Tchad et la mort de six éléments des forces spéciales au Parc National de Bouba- Ndjida au Cameroun en janvier 2018 par des individus utilisant des armes de guerre prouve que la menace est sérieuse.

C'est pourquoi, le Secrétariat général de la Communauté a posé en juillet 2017 les bases de l'opérationnalisation des outils institutionnels et techniques favorables à l'appropriation de l'éco sécurité par nos Etats membres en vue de faire face dorénavant à ces groupes armés.

C'est l'occasion de remercier la Banque Africaine de Développement pour son soutien financier ayant permis les premiers résultats politiques sur l'éco sécurité, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres.

Je saisi également cette occasion pour féliciter la Facilitation Belge du PFBC pour son initiative d'organiser du 23 au 25 janvier à Ndjamena, la Conférence sur l'éco sécurité et la transhumance. Le Secrétariat général de la Communauté vous apporte son soutien et marque sa disponibilité à partager son expérience en la matière, pour une meilleure synergie des actions au niveau transfrontalier par exemple. C'est dans cet esprit qu'il y a eu récemment rapprochement d'actions entre la CEEAC et la CEDEAO.

**Monsieur le Premier Ministre, Altesse Royale,  
Mesdames, Messieurs les Ministres ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Après la réflexion et le processus politique, nous sommes tenus de passer aux actions à travers la mise en œuvre des programmes dans chaque secteur stratégique évoqué.

Cela passe nécessairement par la réorganisation de l'univers institutionnel de la gestion des ressources naturelles en Afrique centrale, en lien avec la réforme institutionnelle et organisationnelle en cours au sein du Secrétariat général de la CEEAC.

Je garde plein espoir que les résultats de cette réforme seront également en harmonie avec la vision de notre Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo et vont permettre de définir les relations entre la Communauté et ses institutions spécialisées dont la COMIFAC. Dans l'intervalle, le Secrétariat Général de la CEEAC continue de travailler en harmonie avec son Institution Spécialisée qu' est la COMIFAC, son bras technique dans ce secteur.

D'ores et déjà, je vous informe que dorénavant la nouvelle structure de la CEEAC attendue en 2019, sera dotée d'un Département Agriculture, Environnement et Gestion des Ressources Naturelles conformément à la Décision des Chefs d'Etat adoptée à NDjamena en mai 2015.

Une des missions de ce département est de contribuer à faire de la sous région un véritable modèle d'un développement éco économique partagé entre les Etats membres conformément à l'agenda 2063 de l'Union Africaine et les engagements internationaux en lien avec les attentes des populations locales et autochtones, les entreprises, la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Les Etats du Bassin du Congo sont conscients du rôle qui est le leur en matière de conservation et de gestion durable des Forêts pour assurer la régulation, la stabilité du climat mondial mais ils demeurent le parent pauvre des transferts des flux financiers par rapport aux autres massifs forestiers tropicaux humides. Ils souhaitent que ces transferts des flux financiers se fassent en toute équité, toute égalité, pour réussir dans ce vaste chantier visant à concilier la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo et l'aspiration légitime au développement économique des Pays de la région

En effet, les pays de la région qui aspirent aussi à leur développement économique et comptent sur les réflexions qui seront menées au cours de cette réunion pour que soient trouvées des orientations visant à concilier ces défis majeurs. Dans cette perspective, la Déclaration de Bruxelles qui sera adoptée ce jour devrait en tenir compte.

Par ma voix, le Secrétariat Général de la CEEAC transmet cet espoir de la Sous région de l'Afrique Centrale qui tient à souligner qu'Ensemble nous le pouvons le faire! Ensemble nous devons le faire ! Cela nécessite de la volonté, de la détermination et d'un esprit de solidarité !

Vive la Coopération internationale

Je vous remercie de votre attention.